



Que se passe-t-il à Feigères?

Bulletin de décembre 2018 • N° 11

INAUGURATION DE L'EXTENSION ET RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE ÉDOUARD-VUAGNAT

Une bonne centaine de personnes s'était massée dans la nouvelle cour pour assister à l'évènement. Profitant des rayons du soleil, les citoyens écoutaient attentivement les discours de nos autorités. Une ribambelle de gamins, en véritables propriétaires des lieux, investissaient le moindre espace vide, étreignaient l'aire de jeux, se faufilaient comme des fouines entre les rangs serrés des adultes ; leurs piailllements faisaient concurrence au micro : cela s'appelle marquer son territoire.

Dans cette joyeuse ambiance, Guy Roguet, maire de Feigères, remerciait de leur présence le représentant de l'État, sous-préfet de Saint-Julien, les élus nationaux et régionaux, députée et sénateurs, les élus du Département et élus locaux, président du Conseil départemental, président de la Communauté de communes du Genevois, sans oublier l'Éducation nationale en la représentante de l'Éducation nationale de Saint-Julien, et notre directrice d'école, Émilie Gaillard. Il rappelait les faits, sur une chronologie qui démarrait en 1973 avec l'installation du groupe scolaire sur son site actuel et s'accélérait en 2014 avec le projet réalisé aujourd'hui : restaurant scolaire, salle de motricité, atelier périscolaire, salle de classe supplémentaire, espace pour les enseignants, espace de stockage, élargissement du grand couloir existant, réaménagement des toilettes, nouvelle cour de récréation. Monsieur le Maire insistait sur la qualité de la réalisation effectuée par le maître d'œuvre, DMA Architectures et les 26 entreprises engagées sur le chantier. Il évoquait enfin la mobilisation des finances que supposait un pareil projet ; l'enveloppe de 3 063 150 € HT supportée par les habitants de Feigères est allégée par la participation des financeurs publics :

- le Conseil départemental : 492 134 €,
- l'État : 190 260 €,
- la réserve parlementaire : 5 030 €
- la Région : 17 836 €.

Plus une subvention à encaisser au titre de l'appel à projet «Territoire à énergie positive pour la croissance verte».

Le sous-préfet, la députée, le président du Conseil départemental, Cyril Pellevat et Philippe Després de DMA Architectures, ont répondu au maire en insistant largement sur la priorité nationale que représente l'éducation scolaire, et en soulignant le courage de cette initiative dans une petite commune comme la nôtre.

Une fois le ruban coupé, tous les assistants allaient visiter les locaux, parfois guidés par les tout-petits, qui connaissaient déjà l'espace pour y être installés depuis trois semaines. La célébration se terminait par un buffet très convivial, remarquablement préparé par le prestataire de la cantine, Leztroy et la maison St-Ellier, boulangerie de Feigères.

Nous souhaitons à Émilie Gaillard, son équipe pédagogique et ses 192 élèves de profiter du meilleur confort dans cette maison où ils passeront une grande partie de leurs journées. Les fêtes de fin d'année vont interrompre momentanément cette aventure ; que la pause soit bénéfique à chacune et chacun d'entre vous.

D. Gayraud

*Le maire, Guy Roguet, et son Conseil municipal
vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année,
et vous donnent rendez-vous
vendredi 11 janvier 2019 à 19h, en salle polyvalente
pour la Cérémonie des vœux.*

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2018

ORDRES DU JOUR AVEC DÉLIBÉRATIONS

Avenant n° 3 - Marché de restauration

Vu l'acte d'engagement de marché avec la société LEZTROY, signé le 1^{er} juillet 2016, Monsieur le Maire propose d'ajouter un avenant afin de préciser le prix du repas de nos agents pour la cantine. À ce jour, seul le tarif des portages et pour les enfants sont précisés. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cet avenant.

Création d'une régie de recettes pour la bibliothèque municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des cotisations forfaitaires annuelles pour le prêt de livres appartenant à la bibliothèque municipale.

Convention avec l'Ehpad *Les Ombelles* du CCAS de Viry

Le CCAS de Viry sollicite l'aide de la commune pour l'Ehpad *Les Ombelles*. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de signer une convention accordant à l'Ehpad une subvention pour l'exercice 2019 à hauteur de 2€ par habitant (chiffre Insee au 1^{er} janvier de chaque année de la population totale légale). Après délibération, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Avenant n° 2 - Convention avec la CCG

La Communauté de communes du Genevois propose de modifier les conditions de refacturation du service commun ADS par voie d'avenant. Celui-ci apportera à l'article 8 la précision suivante : le calcul de la part variable sera fait en fonction du nombre et de la typologie des actes instruits. Après délibération, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Renouvellement adhésion au contrat de fourniture de titres restaurant au CDG74

Afin de profiter des avantages pour l'achat de titres de restaurant, le CDG74 nous propose le renouvellement de notre adhésion au contrat cadre de fourniture de titres de restaurant. Suite à un appel d'offres, le Conseil d'administration du CDG74 a attribué le marché à la société EDENRED. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le renouvellement du contrat avec le CDG74 pour la fourniture de titres restaurant.

ORDRES DU JOUR SANS DÉLIBÉRATIONS

Urbanisme

Permis de construire :

- MATRAY J. et BANDERET C. : extension de l'existant et création de 3 logements - Route de l'Agneflu.

Déclarations préalables :

- STORM John : pose d'une clôture - Allée du Ruttet
- BERNARD Josette : pose d'une clôture - Route de Grossaz
- MORETTI Damien : pose d'une piscine - Allée des Oucherets
- CLAMENS Hervé : division en vue de construire - Route de Grossaz.



RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES
DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

LA TOURNÉE DU MARDI 25 DÉCEMBRE EST REPORTÉE
AU JEUDI 27 DÉCEMBRE

LA TOURNÉE DU MARDI 1^{er} JANVIER 2019 EST REPORTÉE
AU JEUDI 3 JANVIER 2019

COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

Cumulant plusieurs phénomènes (nuit de bonne heure, achats de bijoux, produits de luxe, multimédias, produits alimentaires de valeur), cette période de fin d'année accentue le risque de cambriolage d'habitations, de caves et de garages. Il est nécessaire d'être plus vigilants. Quelques mesures simples peuvent être appliquées pour préserver vos biens et renseigner la gendarmerie pour prévenir ces actes délictueux.

Pour préserver vos biens :

- Prévenir vos voisins de votre absence et leur confier éventuellement une clé. Ils pourront également relever le courrier, donner des signes de présence, s'assurer régulièrement que toutes les issues sont fermées
- Éviter de laisser à l'extérieur de votre habitation des objets ou outils permettant de commettre une effraction
- Signaler que votre habitation est sous alarme
- Procéder à l'allumage d'une lumière par minuterie

- Protéger vos diverses ouvertures par des barreaux, des grilles ou des volets
- Ne pas laisser d'importantes sommes d'argent à votre domicile.

Les bons réflexes :

- Signaler votre absence à la brigade de gendarmerie par le biais du dispositif Tranquillité vacances
- Connaître vos voisins plus ou moins proches de manière à identifier rapidement une personne étrangère à votre quartier
- Ne pas laisser entrer quelqu'un que vous ne connaissez pas
- Ne pas hésiter à renseigner la gendarmerie (par le 17) pour signaler des véhicules ou des personnes suspects en fournissant le maximum de renseignements descriptifs.

En cas de cambriolage de votre domicile, ne rien toucher et appelez immédiatement la gendarmerie en composant le **17**.

Vos élus vous informent



COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914-1918: QUELQUES MOTS, BEAUCOUP DE PHOTOS !



Les élèves de CM2 durant la préparation de la cérémonie.



Dépôt de la gerbe par Monsieur le Maire accompagné de M^{me} Cusin, parente du soldat Vidonne, et de M. Lauper, représentant les soldats de 19 ans.



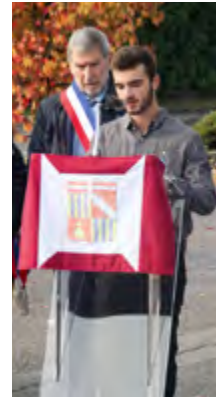
Les protagonistes de la Cérémonie



Les élèves de CM2 déposent des roses blanches et rouges à l'appel des 7 soldats morts en 1918.



Les jeunes hommes en ligne symbolisant les jeunes soldats morts au combat durant la guerre. Et M. Lauper au pupitre.



À l'occasion du centenaire, de nouvelles plaques de marbre ont été mises en place sur le Monument aux morts.



M. Regard reçoit le diplôme de Porte-drapeaux des mains de Monsieur le Maire et de M. Rambosson représentant l'Union départementale des anciens combattants.



Les enfants étaient nombreux pour ce 11 novembre.

À l'approche des fêtes de Noël et de fin d'année, moment de convivialité, de partage et d'harmonie, je me vois frappé d'accusation grave à mon encontre, dont deux plaintes pour lesquelles je suis entendu à la gendarmerie.

Je me suis toujours attaché à conserver l'identité dans notre village, et cela depuis très longtemps. Ces attaques remettent en cause tous les efforts des élus.

Je suis navré que certaines personnes ne sachent comprendre le bien vivre ensemble. Les lois, les règles d'urbanisme, le respect du PLU sont pour tout un chacun les mêmes, alors respectons-les !

Avant de pouvoir juger ou donner des conseils, on se doit d'être exemplaire. C'est un fait regrettable, certains individus ont la prétention d'être au-dessus des lois. Mais je m'attacherai toujours à les faire respecter. Je remercie tous les habitants de Feigères qui comprennent le bien-fondé de cette démarche citoyenne, car elle est juste et égalitaire.

Si nous voulons que notre village reste harmonieux, chaque pierre posée, chaque modification sur une construction doivent être examinées, contrôlées par les services de la Collectivité.

Attachons-nous de bien vivre ensemble !

Que ces fêtes de fin d'année vous apportent joie et bonheur. Le Maire, Guy Roguet

Agenda et associations

LE SOU DES ÉCOLES : FÊTE DE LA COURGE 2018

Samedi 24 novembre, une nouvelle édition de la Fête de la courge organisée par l'association de parents d'élèves, le Sou des écoles, accueillait de nombreux parents et enfants à la salle des fêtes pour une soirée conviviale, précédée par le traditionnel défilé d'enfants déguisés à travers le village.



Un chirurgien DJ pour animer la soirée dansante, des curés et des zombies au service, des enfants survoltés, une super équipe motivée et une délicieuse soupe de courge! Voilà les ingrédients de cette édition très réussie, dont les bénéfices sont destinés aux activités et sorties scolaires de tous les enfants de l'école de Feigères.

L'équipe du Sou tient à remercier tous ceux qui ont participé au succès de cette soirée : les participants, les parents bénévoles (les anciens comme les nouveaux...), la commune de Feigères, les nombreux donateurs de légumes pour la soupe de courge, le prêt de la sono, la livraison de bière artisanale, et nos trois référents, Nathalie, Caroline et Yann, responsables de la coordination logistique, sans qui cette belle fête n'aurait pas été possible.

RECRUTEMENT

**La mairie de Viry recrute
12 agents recenseurs
du 17 janvier au 16 février 2019.**

Si vous êtes intéressé,
adresser votre CV et une lettre de motivation à la mairie.

Renseignements : Anne Doussat
☎ 04 50 04 70 26 ou civil@viry74.fr



ÉTAT CIVIL

• BIENVENUE À •

Gabin, né le 29 octobre 2018,
au foyer de Coralie et Cyrille Gruaz, route de Chez Jolliet

Iris, le 18 novembre 2018,
au foyer de Anais Moro et Thibaut Gaucheret, à Présilly

Toutes nos félicitations.



JANVIER 2019

11

VENDREDI 11 JANVIER 2019
CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE À 19H
EN SALLE POLYVALENTE



L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

Si vous souhaitez donner votre sang, quatre collectes seront organisées chaque année dans les communes de Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly. Pour cela vous devez avoir entre 18 et 70 ans, être en bonne santé et avoir un poids égal au moins à 50 kg.

Les dates des prochaines collectes sont :

- le jeudi 17 janvier 2019 à Châble-Beaumont (salle communale)
- le vendredi 22 mars 2019 à Présilly (salle communale)
- le jeudi 25 juillet 2019 à Neydens (salle communale)
- le jeudi 17 octobre 2019 à Feigères (salle communale).

Se référer aux panneaux d'affichage des communes.

Pour les nouveaux donneurs se munir de sa pièce d'identité.

D'autre part, nous sommes à la recherche de bénévoles pour consolider notre équipe qui se tient à votre disposition le jour des collectes.

Gérard Mathis ☎ 04 50 49 31 97 - getc.mathis@gmail.com

UN PRIX POUR SKSTYLE

Notre coiffeuse a obtenu deux troisièmes prix lors du concours Beauté Sélection qui s'est déroulé à Lyon les 25 et 26 novembre 2018. Bravo à notre artiste locale Katarina et à nos deux Feigéroises Estelle Sallin et Delphine Grimaud qui ont participé à cette sélection!



MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612 - 74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60 www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h

Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication :
Guy Roguet

Rédacteur en chef :
Laurent Vanderschaeghe



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C012623